



Evaluer la production agricole de « la ferme mahoraise »

A Mayotte, la pratique des activités agricoles et d'élevage concernait en 2010 encore un tiers des ménages de l'île (Recensement agricole –RA-2010). Si ces activités ont été étudiées à plusieurs reprises, certains de leurs aspects restent mal connus et complexes à aborder, en particulier les éléments d'évaluation de la performance de cette agriculture.

Dans cet article, nous ferons le point sur les difficultés à évaluer les performances chiffrées de l'activité agricole mahoraise et nous présenterons des pistes de réflexion

Les grandes caractéristiques de l'agriculture mahoraise

La majorité de l'agriculture mahoraise est représentée par des systèmes agricoles complexes, mis en place sur des surfaces réduites avec un équipement restreint. L'activité agricole concerne tous les niveaux de revenus et toutes les catégories socio-économiques : souvent l'exploitation agricole n'est qu'une composante du système d'activité des ménages. Certains sont dépendant du revenu dégagé de leur exploitation, d'autres ne le sont pas. Il existe ainsi à Mayotte une diversité de situations agricoles.

Les difficultés de quantification de la production agricole

De nombreuses difficultés surgissent lorsqu'on veut évaluer la production agricole de l'île :

- l'évaluation des surfaces cultivées et des rendements est complexe du fait de la pratique généralisée des cultures associées et de la variabilité des rendements en fonction des pratiques culturales (proportion des différentes espèces associées dans la parcelle, entretien des parcelles, pratique de jachères,...) et des caractéristiques du milieu (profondeur et caractéristiques du sol, microclimat,...). Les surfaces doivent être évaluées par des visites de parcelles et la variabilité des rendements nécessite d'augmenter le nombre de parcelles où ils sont évalués ;
- les données déclaratives sont peu fiables du fait de la variabilité des usages et de l'étalement des périodes récolte : les cultures dites vivrières peuvent être consommées, données, perdues ou vendues dans des proportions différentes selon les ménages. Il est difficile pour un exploitant agricole d'évaluer la quantité totale de manioc produite sur une parcelle où il effectue des prélèvements irréguliers étalés sur

plusieurs mois. Pour les productions fruitières, maraichères et animales, les mêmes types de difficultés se posent. Un pourcentage élevé de producteurs maîtrise mal la lecture et l'écriture et extrêmement rares sont ceux qui notent les données concernant leur production et leurs ventes. L'existence d'une comptabilité demeure l'exception dans les exploitations agricoles mahoraises.

- enfin les possibilités de recoupement avec les données issues de l'étude du secteur commercial sont peu nombreuses, du fait en particulier de l'importance du secteur commercial informel.

Ainsi aborder les questions de performances à travers les quantités produites, le rendement, le temps de travail, les coûts ou les marges nécessite des dispositifs spécifiques de recueil de l'information.

Mais pourquoi chercher à quantifier les productions agricoles ?

L'établissement de rendements, de coûts production et de revenus à l'échelle de l'exploitation contribue à une évaluation objective des résultats techniques et économiques des exploitations agricoles, de leurs forces et de leurs faiblesses. Ces données permettent de comparer différentes conduites d'exploitations, de parcelles ou de troupeaux sur la base de leurs résultats. Ces références constituent une base indispensable à :

- la définition d'actions pertinentes de recherche appliquée dans le secteur agronomique ou zootechnique, notamment celles menées actuellement dans le cadre du RITA (réseau d'innovation et de transfert agricole, coordonné par le CIRAD) ;
- la définition de modalités pertinentes d'intervention des organismes de développement, comme la CAPAM ou les différentes coopératives agricoles.

Rappel de quelques données (chiffres RA 2010) :

- **0.5 ha cultivés en moyenne** par exploitation et 44% des exploitations cultivent moins de 0.25 ha (RA 2010)
- 99 % des exploitations agricoles pratiquent des **cultures vivrières** (banane, manioc, embrevade, maïs etc.), qui représentent 92 % des surfaces cultivées
- 85 % des exploitations agricoles pratiquent des **cultures fruitières**, disséminées sur 87 % des surfaces
- 86 % des surfaces de cultures vivrières sont conduites en **cultures associées**, et une dizaine d'espèces sont cultivées en moyenne par parcelle (parfois beaucoup plus).
- La mise en valeur des terrains se fait avec **très peu d'équipement**, et pour la plupart des exploitations l'outil unique est le shombo.
- Les revenus agricoles dégagés sur ces surfaces sont rarement capables d'enclencher un processus d'accumulation.
- 48% des chefs d'exploitation déclarent être agriculteur à titre principal, ce qui ne veut pas dire qu'ils n'ont pas d'autres activités par ailleurs.

- la définition de stratégies et de dispositifs d'intervention pertinents dans les programmes européens et les dispositifs nationaux d'appui au secteur agricole et rural : programme de développement rural (PDR), programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI), actions financées par le CASDAR et les fonds de l'O-DEADOM.

Au-delà de la définition des actions d'appui au développement des exploitations agricoles mahoraises, la production de données chiffrées globalisées sur le secteur agricole permet d'alimenter la définition d'une politique alimentaire du territoire :

quelles sont aujourd'hui les filières pour lesquelles l'essentiel de la consommation est assurée par la production locale et quel pourcentage de la consommation cela représente-t-il ?

quelles sont les filières pour lesquelles il est possible d'augmenter cette part de la consommation produite localement et comment peut-on y parvenir ?

quelles sont les problèmes de qualité identifiés au sein de cette production locale et quelles sont les pistes pour les résoudre ?

La connaissance de la production locale constitue donc un véritable enjeu pour la définition d'une politique de développement agricole à l'échelle de Mayotte. Plusieurs dispositifs ont été mis en place au service de cette connaissance et se complètent :

- le recensement agricole, cité plus haut, est réalisé tous les 10 ans et constitue une photographie de la réalité agricole de l'île. Le prochain est prévu en 2020 et sa préparation est en

cours. Des enquêtes intermédiaires actualisent partiellement les chiffres ;

- les enquêtes de marché permettent de suivre hebdomadairement les marchés, en relevant au fil des saisons l'apparition et la disparition des différents produits et l'évolution des prix ; les enquêtes « conjoncture », effectuées chaque semestre, complètent cette connaissance des marchés et permettent de dégager les grandes tendances de production ;

- des enquêtes sur les pratiques culturales permettent de mieux connaître les techniques employées par les différentes catégories d'agriculteurs.

Le dispositif le plus récent mis en place par le SISE de la DAAF Mayotte est le dispositif « Agriréférents », décrit ci-dessous.

Le réseau « Agriréférents »

Pour tenter de collecter des données les plus proches possible de la réalité et prendre en compte les exploitations agricoles dans leur globalité, le SISE a choisis d'impliquer directement les producteurs à travers un dispositif en réseau. Le « dispositif Agri-Référents » est donc un réseau de correspondants-agriculteurs en cours de mise en place. Actuellement il est composé d'une centaine d'agriculteurs, répartis sur le territoire de Mayotte.

Chacun de ces agriculteurs remplit des fiches sur lesquelles il note au fur et à mesure les quantités de produits qu'il a récoltées sur ses champs. Ces données sont confidentielles, couvertes par le secret statistique. Le dispositif vise en premier lieu à évaluer quels produits sont cultivés, en quelle proportion et quantité, en prenant en compte les produits consommés au sein du ménage ou donnés à l'entourage et les produits vendus. Le dispositif identifie également d'éventuelles différences entre les prix de vente « au champ » et les prix de vente sur les marchés. Enfin, le signalement et l'estimation par les agriculteurs des pertes dues aux vols et aux ravageurs permettra de mieux cerner leurs impacts. Le SISE est en contact régulier avec ces correspondants pour récupérer les fiches remplies, vérifier la cohérence des informations renseignées et répondre aux problèmes des agriculteurs au sujet du dispositif.

La mise en place du réseau se fait « pas à pas », car pour la plupart des agriculteurs la démarche de pesée des productions et de prise de note est nouvelle. Des documents adaptés de recueil de l'information et un accompagnement renforcé des agriculteurs ont



Matinée d'échange autour du dispositif Agri-référents

été mis en place. En effet la fiabilité des données dépend grandement de la compréhension des documents par les correspondants-agriculteurs et de leur implication dans l'enregistrement régulier (quasi-quotidien) et exhaustif des quantités.

Actuellement près de 5000 lignes correspondant à la récolte et l'allocation (consommé/donné, vendu, perdu) de 76 produits différents par 91 agriculteurs, à différentes dates ont été saisies après vérification. Si ces informations peuvent déjà fournir de premiers résultats, le dispositif doit fonctionner sur au moins une campagne agricole pour fournir des données véritablement significatives.

Ces agriculteurs référents sont volontaires et le SISE leur restitue les informations collectées. La difficulté réside dans l'identification des données intéressantes à restituer, proches des préoccupations des agriculteurs, afin qu'ils puissent vraiment bénéficier du dispositif.

Implication des correspondants (nombre de correspondants par critère)

A. La période d'enregistrement est d'au moins 3 mois	B. La fréquence des enregistrements est d'au moins tous les 7 jours	C. Le dernier enregistrement date de moins de 2 mois	D. Au moins 10 enregistrements	E. Au moins 6 produits différents au cours de la période	Nombre de correspondants qui présentent A et B et C et D et E
59	67	62	59	51	24

Un enregistrement correspond à la notation sur la fiche de un ou plusieurs produits avec une ou plusieurs allocations, à une date et pour un correspondant-agriculteur.

Perspectives

Ce dispositif, encore en cours de mise en place, permet de mieux cerner la réalité des exploitations agricoles. Pour l'instant la collecte d'informations se fait sur des enregistrements simplifiés et ne concerne que la production, sans s'intéresser aux charges et aux temps de travail.

L'implication dans la durée des agriculteurs dans la démarche nécessite la création et l'apport d'informations « utiles » pour eux. Ces informations doivent pouvoir éclairer leurs décisions par rapport à la gestion de leur exploitation. Cette démarche de suivi des productions peut par ailleurs les aider à mettre en place une comptabilité matière, indispensable pour percevoir certaines aides.

L'effort d'accompagnement rapproché et de suivi par le SISE pourrait être progressivement relayé sur le moyen-long terme par un accompagnement/formation à la comptabilité et à la gestion, valorisant les outils et les expériences mis au point en métropole ou dans d'autres contextes de petite agriculture familiale (Côte d'Ivoire, Mali, Colombie, Bénin...). Cet accompagnement pourra être financé à partir de 2018 dans le cadre du Programme de développement rural de Mayotte.

Le prix du kanga de la ménagère poursuit son augmentation entamée depuis le mois d'avril.

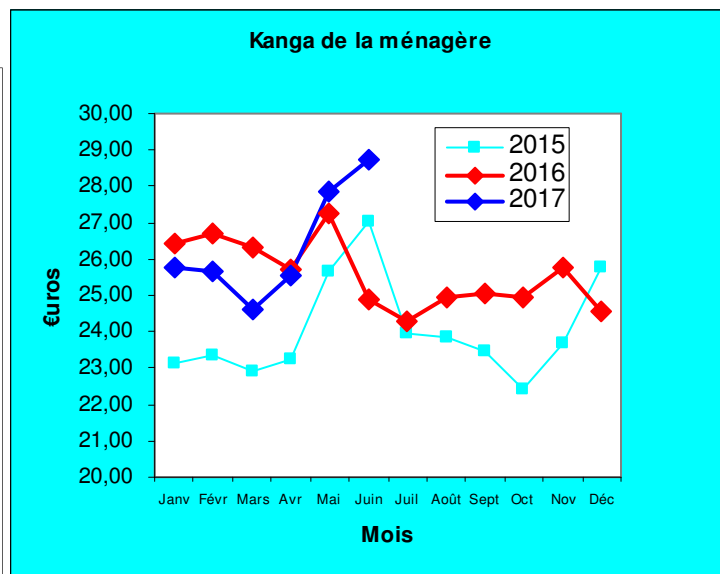
Fruits : L'ananas, produit hors saison, atteint son prix le plus élevé depuis ses trois dernières années. En revanche, les prix des autres produits sont en baisse d'environ 10%.

Légumes : Mis à part, le fruit à pain qui voit son prix diminué d'environ 10%, les prix des produits qui constituent le kanga de la ménagère sont en hausse d'environ 10%. Cela se justifie par une forte demande liée à cette période du mois de ramadan.

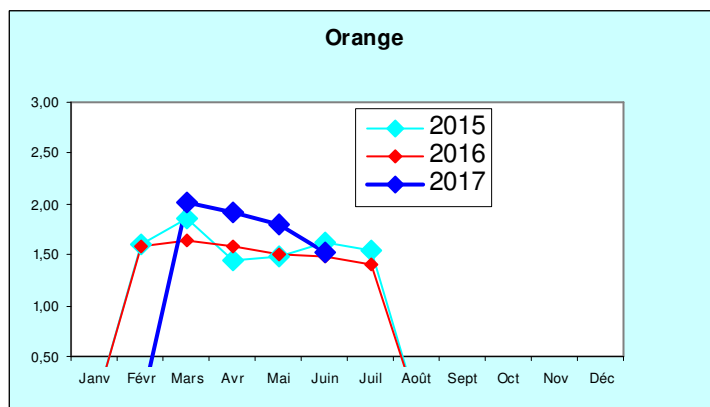
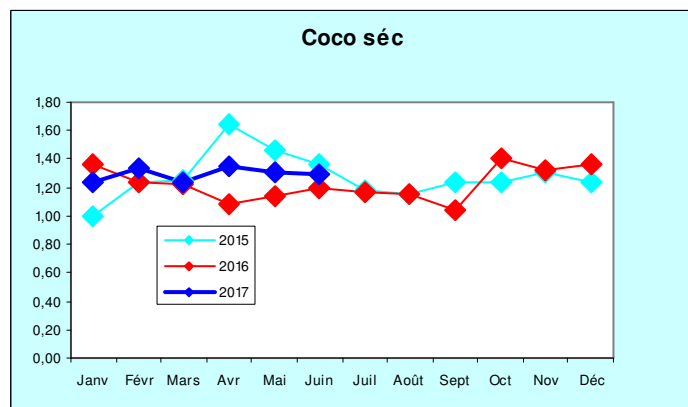
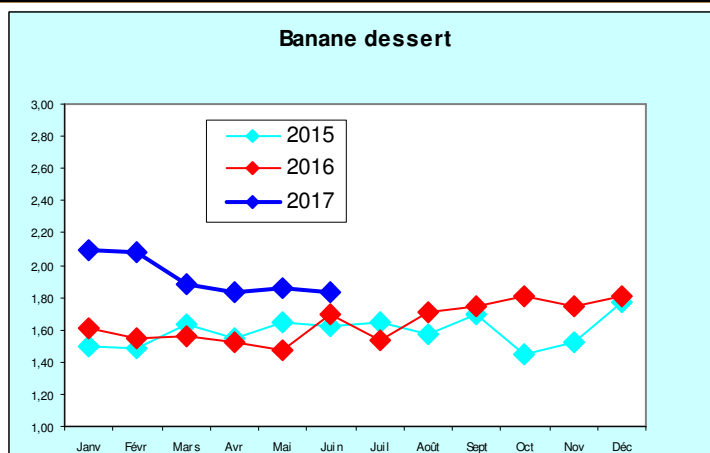
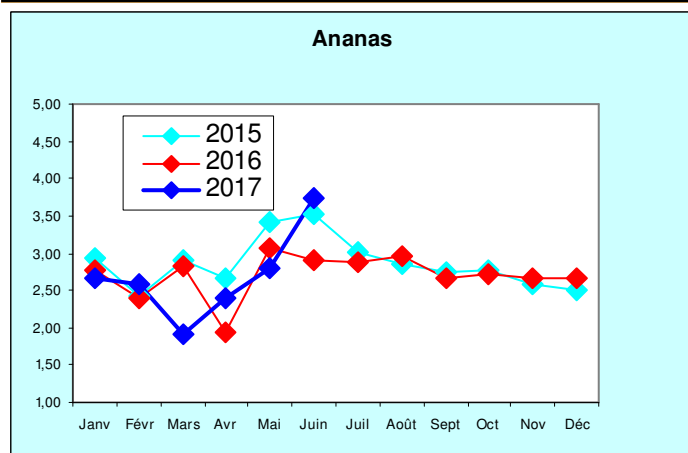
Condiments et produits transformés : Après une pénurie d'oignons qui a entraîné une hausse de prix pour ce produit et aussi l'augmentation du prix de l'ail, le prix de ces deux produits sont en baisse d'environ 10% et se rapprochent de la normale.

Constitution du kanga de la ménagère (10 kg) :

FRUITS (2 kg)	LEGUMES (7 kg)	CONDIMENTS (1 kg)
- Ananas = 400 g - Banane dessert = 400 g - Cocos = 400 g - Papaye = 400 g - Orange = 400 g	- Aubergine = 400 g - Banane verte = 1,5 kg - Mafanes = 1 kg - Morelles = 1 kg - Concombre = 300 g - Manioc = 1,5 kg - Fruit à pain = 200 g - Salade = 500 g - Tomate = 600 g	- Ail = 100 g - Oignon = 200 g - Piment = 200 g - Purée de piment = 200 g - Achards = 200 g - Jus de citron = 100 g

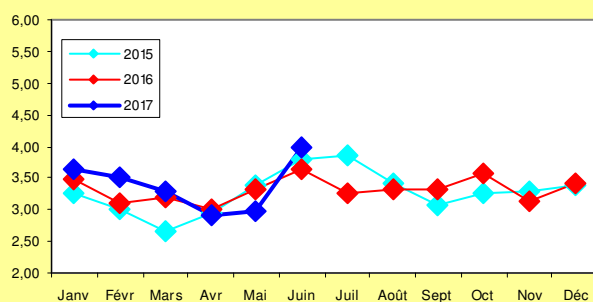


Fruits (moyenne glissante sur 5 semaines des prix hebdomadaires)

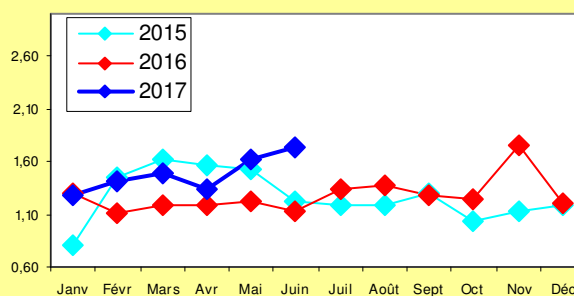


Légumes (moyenne glissante sur 5 semaines des prix hebdomadaires)

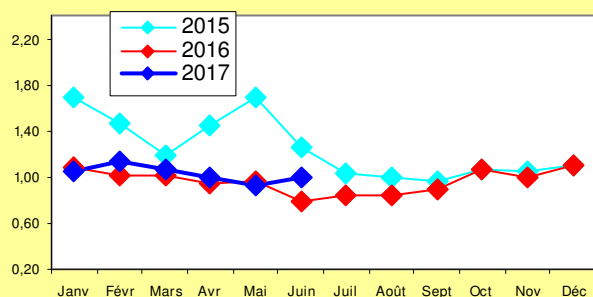
Aubergine



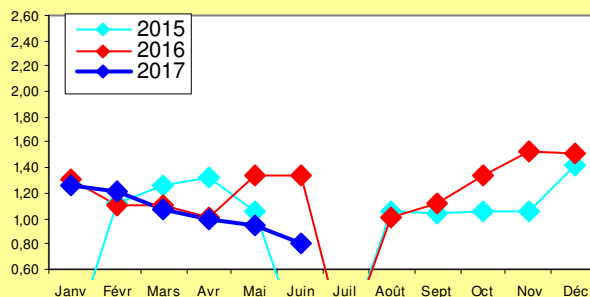
Banane verte



Manioc (racines)

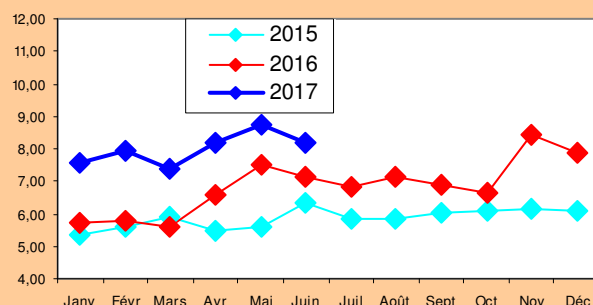


Fruit à pain

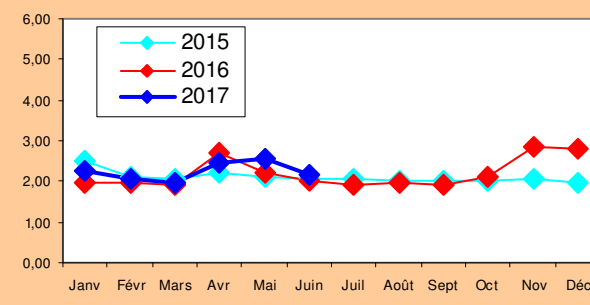


Condiments et produits transformés (moyenne glissante sur 5 semaines des prix)

Ali import



Oignons (rouges et jaunes)



Agreste

La statistique agricole



PREFET
DE MAYOTTE

Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Service d'Information Statistique et Économique

BP 103 - 97 600 Mamoudzou MAYOTTE

Tél : 02 69 61 12 13 Fax : 02 69 61 10 31

Mél : srise.daaf976@agriculture.gouv.fr

Site Web : daaf.976.agriculture.gouv.fr

Directeur de la publication :
Jean-Michel BERGES

Rédaction et Composition : DAAF SISE

Dominique Didelot et Dhinou Yves

Impression : SISE